

LES ANNONCES DE LA SEINE

Jeudi 20 mars 2008 - Numéro 20 - 1,15 Euro - 89^e année

Terminologie et néologie en matière juridique

Rapport quadriennal 2003-2007

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35



François Terré

VIE DU DROIT

Commission de terminologie et de néologie
en matière juridique - Rapport quadriennal 2003-2007... 2

Vers une grande profession du droit
Unification des avocats et des conseils en propriété industrielle 7

CHRONIQUE

Le changement climatique et les règles du transport
durable dans l'Union européenne
par Yves Laurin 11

VIE DES CABINETS D'AVOCATS

Dewey & LeBoeuf 12

JURISPRUDENCE

Révision de la liste des "pays sûrs"
Conseil d'Etat - 13 février 2008 13

ANNONCES LEGALES 14

DIRECT

La loi de sauvegarde des entreprises
Conférence débat GESICA/ Les Annonces de la Seine - 12 mars 2008 24

Le décret n°96-602 du 3 juillet 1996, relatif à l'enrichissement de la langue française, a créé dans chaque département ministériel une commission spécialisée de terminologie et de néologie.

Au sein du ministère de la Justice, la commission spécialisée n'a été effective qu'à compter de la nomination de ses membres résultant de l'arrêté du 1^{er} août 2003.

Nous publions ci-après le premier rapport quadriennal 2003-2007 relatif aux travaux de la commission présidée par le professeur François Terré orientés sur :

- la traduction de mots ou expressions en provenance de la langue anglaise ;

- les relations de la commission spécialisée avec le Comité pour la simplification du langage administratif ;

- la modernisation du vocabulaire du Code civil, en liaison ou non avec les projets de réforme entrepris par le ministère de la Justice.

Qu'il s'agisse d'enrichir la langue juridique française, de remplacer des vocables juridiques vétustes ou d'adapter les termes anglo-saxons, la Commission poursuit toujours l'objectif d'une meilleure compréhension du droit.

Jean-René Tancrède

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne

12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01.42.60.36.35 - Télécopie : 01.47.03.92.15

Internet : www.annonces-de-la-seine.com - E-mail : as@annonces-de-la-seine.com - as@annonces-de-la-seine.fr

FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

La loi de sauvegarde des entreprises

Conférence débat GESICA / Les Annonces de la Seine - 12 mars 2008



Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

Jean-Louis Fourgoux, Henri Chriqui et Philippe Brunswick

L'association internationale d'avocats GESICA a organisé le 12 mars 2008, une conférence débat sur le thème : "la loi de sauvegarde des entreprises, un an après" sous la présidence de Jean-Louis Fourgoux, avocat à la cour, président de GESICA. Le sujet a été traité dans le cadre d'un exposé conjoint de Maître Henri Chriqui, administrateur judiciaire et Philippe Brunswick, avocat.

Les conférenciers ont tout d'abord rappelé les objectifs de la loi du 26 juillet 2005 (renforcement de la prévention, anticipation des difficultés, application aux professions libérales notamment) et les éléments de la nouvelle "boîte à outils" désormais à disposition des praticiens (mandat ad hoc / conciliation, sauvegarde, redressement judiciaire et liquidation judiciaire).

Puis, ils ont évoqué la principale innovation de la loi de sauvegarde, c'est-à-dire l'instauration d'une procédure de sauvegarde. Les orateurs ont souligné les caractéristiques, les avantages et les difficultés d'application de cette nouvelle procédure. Ils se sont attachés aux aspects pratiques de son déroulement et ont formulé des recommandations pour l'utiliser au mieux.

Dans une deuxième partie, le débat s'est porté sur les innovations de la loi de sauvegarde dans le domaine des procédures confidentielles :

mandat ad hoc et conciliation. Les intervenants ont souligné les avantages mais aussi les limites de ces procédures. Ils ont aussi abordé les liens entre ces procédures confidentielles et les procédures d'apurement collectif du passif (sauvegarde et redressement / liquidation judiciaire) et leur caractère complémentaire.

Enfin, en troisième partie ont été abordées les pistes de réformes de la loi du 26 juillet 2005. En effet, diverses améliorations sont actuellement à l'étude, notamment par les services du garde des Sceaux, ministre de la Justice. Un projet de

texte de réforme est attendu dans les tous prochains jours.

La conférence a été l'occasion d'un débat convivial et animé avec la salle.

La réunion s'est terminée par une présentation du livre rédigé par Henri Chriqui "Prévenir pour mieux guérir" (six chefs d'entreprise témoignent sur la sauvegarde des entreprises).

La préface de cet ouvrage a été confiée à Perrette Rey, président du tribunal de commerce de Paris : *"Regards croisés d'entrepreneurs et d'un mandataire ad hoc, conciliateur et administrateur judiciaire qui scrutent la dure réalité du dépôt de bilan, les moyens de le prévenir, la manière de s'en guérir"*.

L'auteur nous explique : *"En tant qu'administrateur judiciaire, j'ai toujours été frappé par le profond désarroi du dirigeant confronté à une situation de crise qu'il ne maîtrise pas et à un monde qui lui est totalement inconnu. C'est pourquoi nous devons l'aider à identifier, comprendre et utiliser la "boîte à outils" que la loi met à sa disposition, du mandat ad hoc au redressement judiciaire, pour tenter de remédier aux difficultés économiques, financières et sociales qu'il rencontre"*.

La prochaine conférence débat se déroulera le 16 mai 2008 à Paris sur le thème du "référé administratif" avec Daniel Giltar, conseiller d'Etat et président de la cour administrative d'appel de Nancy, pour celle de juin 2008, le thème retenu est celui de "la dépenalisation du droit des affaires".

Pour en savoir plus sur le réseau d'avocats GESICA : www.gesica.org

2008-190



REPERES

Prévenir pour mieux guérir

par Henri Chriqui

Comment anticiper et faire face à une situation de crise ? Six chefs d'entreprise racontent leur parcours et nous font partager leur expérience. Pour la première fois, trois d'entre eux révèlent les solutions mises en œuvre dans le cadre de procédures amiables : mandat ad hoc et conciliation. Les trois autres nous expliquent comment ils ont réussi à sauver leur entreprise grâce à un plan

de continuation ou de cession. Tous ces témoignages sont commentés par l'auteur.

Quand et comment faire appel au tribunal ? Un mode d'emploi clair et accessible présente les procédures amiables et judiciaires prévues par la loi du 26 juillet 2005.

219 pages - 29,50 € - SB.COM Editeur
6, rue Auguste Maquet - 75016 PARIS

2008-191